



## Conseil de sécurité

Cinquantième année

### 3533<sup>e</sup> séance

Jeudi 11 mai 1995, à 15 h 15

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Mérimée . . . . .	(France)
<i>Membres :</i>	Allemagne . . . . .	M. Rudolph
	Argentine . . . . .	M. Cárdenas
	Botswana . . . . .	M. Legwaila
	Chine . . . . .	M. Zhang Yan
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Hume
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	Honduras . . . . .	M. Martínez Blanco
	Indonésie . . . . .	M. Wibisono
	Italie . . . . .	M. Menzione
	Nigéria . . . . .	M. Uhomoibhi
	Oman . . . . .	M. Al-Khussaiby
	République tchèque . . . . .	M. Rovenský
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir David Hannay
	Rwanda . . . . .	M. Ubalijoro

## Ordre du jour

Navigation sur le Danube

*La séance est ouverte à 15 h 40.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Navigation sur le Danube**

**Le Président** : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1995/373, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations antérieures du Conseil.

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/1995/372, qui contient le texte d'une lettre datée du 8 mai 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 724 (1991) concernant la Yougoslavie.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Botswana, Chine, République tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

**Le Président** : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 992 (1995).

Le Conseil de sécurité est donc parvenu au terme du stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil demeure saisi de la question.

*La séance est levée à 15 h 45.*